



N.REF : JJG/CB
DC N° 09.096

DECISION

***Portant établissement des tarifs pour l'utilisation
de la Maison des Associations
à compter du 1^{er} Juin 2009***

=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Mars 2009, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 1^{er} Avril 2009 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°09/0283 en date du 1^{er} Avril 2009 rendu exécutoire le 02 Avril 2009, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 09 Mai 2005 (DC N°05/135) portant établissement des tarifs pour l'utilisation de la Maison des Associations à compter du 1^{er} Juin 2005, rendue exécutoire le 13 Mai 2005,

D E C I D E

- De fixer à compter du 1^{er} Juin 2009 les tarifs de la Maison des Associations, comme suit :

	Pour Mémoire Ancien Tarif	Nouveau Tarif
<u>I – Associations Loi de 1901 ayant leur siège social à ROYAN et exerçant leur activité sur la commune</u>		
○ Gratuité si moins de 360 réunions par an		
○ A partir de 360 réunions par an	428,50 €/an	441,00 €/an
<u>II – Associations de copropriétaires</u>		
○ Journée	80,50 €/an	83,00 €/an
○ ½ Journée	41,00 €/an	42,50 €/an
<u>III – Organismes ou associations exerçant leur activité sur le territoire de la commune de ROYAN dans la limite de deux fois par an</u>		
○ Gratuite		
<u>IV – Organismes ou associations exerçant une mission d'intérêt général</u>		
○ Gratuite		
<u>V – Associations exerçant une activité concurrentielle</u>		
○ Salle « Sarah Bernhardt »	61,00 €/jour	63,00 €/jour
○ Autres salles	18,50 €/jour	20,00 €/jour
<u>VI – Location de bureaux</u>		
○ Journée	27,50 €	28,50 €
○ ½ Journée	15,50 €	16,00 €
○ Permanence (+ 10 fois/an)	12,50 €/jour	13,00 €/jour
<u>VII – Location de placards</u>		
○ Petits placards	17,50 €/an	18,00 €/an
○ Grands placards	25,00 €/an	26,00 €/an
○ Très grands placards	32,50 €/an	33,50 €/an
○ Rez-de-Chaussée	48,00 €/an	49,50 €/an

- D'encaisser la recette correspondante aux comptes 7525 et 7083 Fonction 025 du Budget communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 avril 2009

Fait à ROYAN, le 15 avril 2009

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT